



**Information donnée en application des articles L.123-6 et
R.123-11 du code de l'action sociale et des familles.**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE DE TRET'S**

**NOMINATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DES ASSOCIATIONS
D'INSERTION ET DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
SUITE A UNE DEMISSION**

Suite à la démission en date du 13 janvier 2018, d'un des membres du conseil d'administration, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions et plus particulièrement le Secours Catholique, il est nécessaire, conformément au Code de l'action sociale et des familles et au règlement intérieur du CCAS, de procéder au renouvellement de ce siège, dans les deux mois suivants sa vacance.

Par conséquent, les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions peuvent proposer la nomination d'un nouveau représentant, en adressant les candidatures à Monsieur le Maire, Président du CCAS de Trets, au plus tard le 20 février 2018.

Le mandat de ce membre du conseil d'administration désigné pour pourvoir à un poste vacant expirera à la date à laquelle aurait cessé le mandat du membre qu'il a remplacé.

Le présent avis est diffusé par affichage en mairie et insertion sur le site internet de la commune.

Fait à Trets, le 23 janvier 2018.

Madame Marie-Claude MUSSO,
Vice-Présidente du CCAS.

